

Nations Unies



**Commission
économique pour
l'Afrique**

Union africaine



**Commission de
l'Union africaine**

CRMC/6/EXP/2022/4*

Distr. générale

13 juillet 2022

Français

Original : anglais

**Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil**
Sixième session
Réunion d'experts

Addis-Abeba, 24-28 octobre 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire de la réunion d'experts**

**Table ronde : Dix ans après la mise en place
du Programme africain d'amélioration accélérée
des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil
et d'établissement des statistiques de l'état civil
et à huit ans de la date de 2030, sommes-nous sur la bonne voie
pour honorer nos engagements en matière d'enregistrement des faits d'état civil
et de statistiques de l'état civil ?**

Note conceptuelle

**Une décennie après le lancement du Programme africain d'amélioration
accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et
d'établissement des statistiques de l'état civil : réfléchir sur les progrès
accomplis et accélérer les efforts à l'horizon 2030 par la transformation des
systèmes**

I. Contexte de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

1. L'année 2022 marque le douzième anniversaire de la première réunion de haut niveau sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Afrique. La première session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui s'est tenue à Addis-Abeba en 2010, a conduit à la création du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement

* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 octobre 2022) ; document précédemment diffusé sous la cote CRMC/6/MIN/2022/4–CRMC/6/EXP/2022/4.

** CRMC/6/EXP/2022/1.



des statistiques de l'état civil, un cadre continental conçu pour apporter un soutien coordonné et intégré aux pays africains dans le renforcement de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Cette initiative est née d'un besoin crucial de répondre à ce que les auteurs de la série *Who counts?* de The Lancet ont appelé le « scandale de l'invisibilité ».¹ Ceux-ci l'ont décrit comme étant un phénomène dans lequel l'identité d'une majorité d'individus n'est pas reconnue légalement par les gouvernements parce que leurs principaux faits d'état civil n'ont pas été enregistrés. Ainsi, l'on ne disposait pas de données et de statistiques fiables sur les naissances, les décès et les causes de décès, qui étaient nécessaires à de nombreuses fins, notamment pour orienter la politique et la planification en matière de santé.

2. La première session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil avait pour objet de s'attaquer à certains des principaux goulets d'étranglement qui entravaient le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique, notamment : le manque de volonté politique et de soutien au programme des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ; la faible sensibilisation des individus et des gouvernements à l'importance de ces systèmes ; le manque de savoir-faire technique au niveau national et l'absence de leadership au niveau régional, y compris l'inexistence d'un cadre et de ressources régionales systématiques pouvant permettre aux pays de recevoir un appui technique et d'autres formes d'aide pour redynamiser leurs systèmes. Au cours de cette session, les ministres africains ont lancé une myriade d'initiatives de développement pour faire avancer le programme d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sur le continent, notamment l'institutionnalisation de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui devrait se tenir tous les deux ans.

3. Lors de sa deuxième session, tenue en septembre 2012 à Durban, en Afrique du Sud, la Conférence a lancé le cadre régional des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, connu sous le nom de Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et, dans un premier temps, a exhorté tous les pays à entreprendre une évaluation complète de leur système et à élaborer un plan d'action stratégique national qui guiderait les progrès systématiques.

4. Lors de sa troisième session, tenue à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, en février 2015, la Conférence s'est penchée sur les différents aspects techniques du développement des systèmes d'enregistrement de l'état civil et des statistiques de l'état civil, tels que l'utilisation des technologies de l'information et des communications, la collecte d'informations sur les causes de décès et l'interopérabilité entre les systèmes d'enregistrement de l'état civil et de gestion de l'identité.

5. À la suite de la troisième session, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors de sa vingt-neuvième session ordinaire, tenue à Kigali, au Rwanda, en juillet 2016, avait déclaré que la période 2017-2026 serait la « décennie du repositionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les programmes de développement continentiels, régionaux et nationaux en Afrique ». Cette démarche a abouti à l'élaboration du plan stratégique chiffré du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

¹ Pour plus de détails, voir Philip W. Setel et autres, « A scandal of invisibility: making everyone count by counting everyone », *The Lancet, Who counts?* Vol. 370, n° 9598 (octobre), p. 1569-1577.

pour la période 2017-2021, qui servira de cadre d'orientation pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil au cours de la première moitié de la décennie.

6. La quatrième session s'est tenue à Nouakchott, en Mauritanie, en décembre 2017. Les ministres africains ont formulé plusieurs recommandations dans la Déclaration de Nouakchott, notamment sur la nécessité de veiller à la mise en œuvre du plan stratégique du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil 2017-2021, avec le soutien approprié des États membres de l'Union africaine et des partenaires de développement ; de créer un sous-comité chargé des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans le cadre du Comité technique spécialisé compétent de l'Union africaine ; de renforcer la capacité technique du personnel travaillant pour le secrétariat du Programme et d'améliorer la couverture de l'enregistrement civil des personnes déplacées et des réfugiés.

7. La cinquième session s'est tenue à Lusaka, en Zambie, en octobre 2019. Son thème, « Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion de l'identité juridique », a fourni des directives stratégiques et des orientations générales sur les voies à suivre pour mettre en place des systèmes holistiques, innovants et intégrés d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ainsi que de gestion de l'identité numérique, le but étant de combler le fossé de l'identité en Afrique et de contribuer ainsi à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier la cible 16.9 des objectifs de développement durable.

8. La sixième session devrait se tenir à Addis-Abeba, en Éthiopie, en octobre 2022. Les ministres africains qui y assisteront seront confrontés à la question cruciale de savoir si les ambitions et les rêves qui sont nés à Addis-Abeba en 2010 (et lors des sessions tenues tous les deux ans depuis lors) se sont réalisés. Ils devront également déterminer si l'initiative régionale est toujours d'actualité. Si ce n'est pas le cas, ils devront se pencher sur les obstacles majeurs qui entravent les progrès et définir des stratégies efficaces pour l'avenir, notamment en prenant note des défis posés par la pandémie actuelle de coronavirus (COVID-19).

II. Sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

9. Les deux dernières années ont été dévastatrices, de nombreuses vies ayant été perdues dans toutes les régions du monde à cause de la pandémie de COVID-19. Le risque d'exposition à la maladie est toujours présent pour un nombre encore plus grand de personnes. La pandémie a perturbé et mis à rude épreuve les économies ainsi que les ressources et infrastructures nationales essentielles, notamment dans le secteur de la santé. L'impact sur le bien-être psychologique, économique et social des individus (notamment des enfants) a également été retentissant et l'on prévoit une augmentation des niveaux de pauvreté et des vulnérabilités sanitaires, en particulier parmi les populations les plus pauvres du monde. En Afrique, l'impact de la pandémie a été sans précédent et la recherche de stratégies efficaces pour l'endiguer continue d'être le sujet le plus discuté et débattu à tous les niveaux.

10. D'un point de vue statistique, peut-être plus qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire récente, la pandémie en cours a fourni une excellente occasion aux gouvernements, à la communauté internationale et à l'opinion publique de prendre conscience, d'une part, de l'importance d'avoir des systèmes statistiques nationaux solides pour soutenir des fonctions de

gouvernance aussi essentielles que la fourniture d'informations factuelles sur l'ampleur d'une maladie dans différentes régions du monde, d'autre part, de pouvoir repérer rapidement les régions et les groupes de population qui nécessitent des interventions spécialisées. Depuis environ un an, les pays développés et en développement sont tenus de publier des rapports réguliers, actualisés et précis sur leurs taux d'incidence et de prévalence de la mortalité et de la morbidité liées au COVID-19. Ces taux ont été utilisés pour faciliter les comparaisons internationales de la charge de la maladie et pour déterminer la politique mondiale relative à la pandémie.

11. Dans le contexte actuel, où la coordination des enquêtes nationales et des activités de type recensement (en particulier celles qui nécessitent des interactions en face à face) est limitée ou impossible, les données administratives ont été la principale source d'informations dont les gouvernements ont besoin pour gérer la pandémie dans divers secteurs². En tant que principales sources de données sur la mortalité et les causes de décès, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ainsi que les systèmes d'information sanitaire ont constitué une infrastructure essentielle pour les gouvernements pendant cette période. Les pays dans lesquels ces deux types de systèmes fonctionnent bien ont grandement tiré parti de leur véritable valeur, car ces systèmes ont permis une analyse précise, presque en temps réel, des informations sur la mortalité et la morbidité. Les documents d'identité délivrés par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil ont également été utilisés pour soutenir les efforts d'administration des vaccins dans certains pays.

12. Bien que les systèmes statistiques aient été manifestement cruciaux pendant cette période, leur maintenance a été considérablement affectée par la pandémie. Dans certains pays, notamment au début de la pandémie, à la suite des mesures d'atténuation que les gouvernements ont imposées pour arrêter la propagation de la maladie, les services d'état civil ont été déclarés non essentiels et les bureaux d'état civil ont donc été fermés, ce qui a mis fin à leur rôle crucial dans la tenue des registres des faits d'état civil importants (notamment les naissances et les décès). Si ces fermetures ne sont pas traitées d'urgence, leur impact se fera sentir à long terme, car ces pays auront des lacunes notables dans leurs registres, ce qui affectera la qualité de leurs statistiques de l'état civil. La plupart des pays ont été confrontés à des perturbations importantes dans la mise en œuvre des stratégies et des plans d'amélioration de leurs systèmes. Ces perturbations représentent un risque réel pour les progrès réalisés par les pays dans un passé récent.

13. Alors que les dirigeants, y compris aux plus hauts niveaux du gouvernement, intensifient leurs efforts pour définir des stratégies efficaces de gestion de la pandémie, il convient plus que jamais pour les parties prenantes des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil et pour la communauté dans son ensemble d'insister sur l'importance de ces systèmes et d'un investissement accru et de souligner ce que coûte de ne pas investir. C'est également un moment crucial pour démontrer à quel point ces systèmes sont utiles pour répondre aux besoins du gouvernement, notamment en mettant à disposition les données d'enregistrement des faits d'état civil pour qu'elles soient utilisées selon les besoins. En outre, il importe d'être conscient des bouleversements que la pandémie a causés au développement de ces systèmes et des problèmes qu'elle a créés si l'on veut maintenir les progrès réalisés dans un passé récent. Dans ce contexte, le moment est venu pour les pays africains de déterminer des approches stratégiques propres à atténuer le risque d'autres échecs.

² Les « données administratives » s'entendent des données collectées dans le cadre des activités régulières exécutées pendant la mise en œuvre du programme.

III. Thème de la sixième session : principaux sujets de discussion et questions émergentes

14. La sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil se tiendra sous le thème « Une décennie après le lancement du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : réfléchir sur les progrès accomplis et accélérer les efforts à l'horizon de 2030 par la transformation des systèmes ». Il est attendu des ministres africains qu'ils se penchent sur les progrès accomplis dans le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil au cours des dix dernières années, notamment en célébrant la décennie qui s'est écoulée depuis la naissance du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et du forum politique régional que représentent les réunions ministérielles biennales. En outre, ils devront débattre des événements nouveaux et émergents, ainsi que des défis connexes (y compris la pandémie actuelle de COVID-19), et formuler des recommandations sur la manière dont les pays et les partenaires doivent y faire face. Enfin, la session sera l'occasion pour les ministres africains d'élaborer des orientations politiques pour la prochaine phase de mise en œuvre du plan stratégique du Programme. Vous trouverez ci-dessous des informations sur certains des thèmes clés qui seront abordés à la Conférence.

A. Une décennie de progrès : réflexion sur les résultats obtenus et les domaines à améliorer concernant l'initiative du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

15. Au cours des dix dernières années, de nombreuses initiatives ont été prises aux niveaux national et régional pour accélérer les progrès dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Au niveau régional, le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et le Groupe de base régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil ont continué de fournir une assistance technique et des conseils aux pays africains et de les soutenir dans leurs efforts pour mettre en œuvre divers projets nationaux. Au nombre des activités majeures entreprises par le secrétariat et le Groupe de base régional figurent l'élaboration et la diffusion de diverses directives et ressources techniques sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, la fourniture d'une assistance technique aux pays africains sur des projets nationaux spécifiques, et l'organisation de formations pour renforcer les capacités du personnel des systèmes nationaux. Certains partenaires de développement membres du Groupe de base régional ont également fourni une assistance financière directe (en complément des ressources nationales) pour aider les pays africains à mettre en œuvre des projets nationaux.

16. Des progrès considérables ont également été enregistrés au niveau national. En septembre 2020, quelque 42 pays africains avaient effectué des évaluations complètes de leurs systèmes et 32 avaient achevé l'élaboration de leurs plans d'action stratégiques nationaux. Il s'agit d'une étape importante dans le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Les résultats des évaluations serviront de base à la définition d'approches stratégiques pour le renforcement des systèmes. La production de statistiques d'état civil basées sur les registres d'état civil a également été considérablement améliorée. Une enquête menée par la Commission économique pour l'Afrique en août 2019 a

montré que 68 % des 40 pays ayant répondu à l'enquête avaient compilé des statistiques de l'état civil sur les naissances et les décès à partir des données de l'état civil et que 38 % des répondants produisaient régulièrement des rapports sur les statistiques de l'état civil. Les résultats de l'enquête, qui portait également sur l'état de numérisation des systèmes d'enregistrement de l'état civil et des statistiques de l'état civil, ont montré qu'environ 50 % des pays ayant répondu à l'enquête disposaient d'un système d'enregistrement entièrement ou partiellement informatisé et que 12 pays avaient un système entièrement numérisé. Seuls 28 % des pays ayant répondu à l'enquête étaient en mesure de saisir par voie électronique les registres de décès.

17. D'importants projets nationaux qui étaient en cours étaient axés sur l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes ; la décentralisation des services d'état civil ; l'amélioration des formulaires d'enregistrement et des directives nationales ; la sensibilisation du public et la défense des intérêts de la communauté et la numérisation, notamment une meilleure interopérabilité avec le système de santé national et les autres systèmes nationaux.

18. En ce qui concerne les mesures quantitatives des progrès, les niveaux de couverture et d'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil sont des indicateurs importants du niveau de développement des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. La couverture universelle signifie que tous les faits d'état civil survenant dans chaque zone géographique et dans chaque groupe de population du pays ont été enregistrés ; l'enregistrement complet signifie que tous les faits d'état civil qui se sont produits parmi les membres de la population d'un pays (ou d'une zone) donné(e) au cours d'une période donnée ont été enregistrés dans le système. Selon les données publiées par la Division de statistique en 2021, seuls quelques pays africains avaient atteint un taux d'enregistrement des naissances supérieur à 90 %, la plupart des pays se situant en dessous de 50 %. En ce qui concerne l'exhaustivité de l'enregistrement des décès, il est à noter que la majorité des pays n'ont fourni aucune donnée permettant une évaluation précise de l'indicateur.

19. Au fur et à mesure que les pays avancent dans leurs efforts pour développer des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, il est important que des mesures adéquates soient mises en place pour suivre les progrès concernant les niveaux de couverture et d'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil, y compris au niveau infranational. Les pays sont encouragés à mettre en place des mécanismes nationaux pour faciliter ce suivi et à rendre les données disponibles pour l'établissement de rapports internationaux. Ces mesures sont non seulement utiles pour déterminer les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, mais elles sont également cruciales pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 16.9 des objectifs de développement durable, à savoir « garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances », et de l'indicateur 17.19.2, qui mesure la « proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 pour cent et un taux d'enregistrement des décès de 80 pour cent.

B. Impact de la pandémie de coronavirus sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : réflexions sur les principaux enseignements tirés et stratégies recommandées pour progresser

20. Comme indiqué dans les sections précédentes, la pandémie de COVID-19 a mis au jour le rôle crucial que jouent les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en fournissant une source holistique de données sur la mortalité (données sur les décès survenant à l'intérieur et à l'extérieur des établissements de santé), dont les gouvernements et les organisations multilatérales ont eu besoin pour élaborer des politiques de santé publique en réponse à la pandémie. Dans le même temps, la pandémie a ravagé ces systèmes, les bureaux de l'état civil ayant fermé dans certains pays. Il y a plusieurs leçons que la communauté des systèmes d'enregistrement des données d'état civil et de statistiques de l'état civil peut tirer de ces expériences récentes et prendre en compte dans leurs futurs efforts de mise en œuvre. Ces leçons sont notamment les suivantes :

a) La planification en prévision de catastrophes et les plans de continuité des opérations sont essentiels pour aider les praticiens des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil à mettre en place des systèmes résilients, c'est-à-dire des systèmes capables d'anticiper les chocs et disposant de ressources suffisantes pour continuer de fonctionner malgré ces chocs ;

b) En ce qui concerne la planification en prévision de catastrophes, il est important de numériser les systèmes d'enregistrement et de veiller à ce qu'ils puissent fonctionner en dehors d'un bureau physique, si nécessaire, par exemple en cas de catastrophe nationale. Il est à noter que plusieurs pays qui disposaient de systèmes entièrement numériques ont pu poursuivre les opérations d'enregistrement de l'état civil, même quand les bureaux étaient fermés et la circulation restreinte, car les systèmes numériques permettent d'effectuer et de traiter les demandes d'enregistrement par voie électronique ;

c) Il est important de renforcer la collaboration entre les parties prenantes. La coordination intersectorielle, notamment avec les ministères de la santé et les bureaux des gouvernements locaux, est cruciale. Lorsque les gouvernements ont fermé la plupart de leurs bureaux, les ministères de la santé ont continué de fonctionner, et il est probable qu'ils restent fonctionnels lors de la plupart des catastrophes. Il est impératif d'établir un accord de collaboration solide entre les bureaux de l'état civil et les systèmes de statistiques de l'état civil, d'une part et le ministère de la santé, d'autre part, si l'on veut parvenir à un enregistrement complet. De même, les administrations locales peuvent soutenir les efforts cruciaux pour signaler les faits qui se produisent en dehors des établissements de santé.

IV. Objectifs de la sixième session

21. Voici les objectifs fixés à la sixième session de la Conférence :

a) Examiner les progrès réalisés dans le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil au cours des dix dernières années. La session sera l'occasion pour les participants de réfléchir sur les réalisations et les défis majeurs, ainsi que sur les stratégies permettant d'accélérer les progrès au cours de la prochaine période de huit ans précédant la date limite de mise en œuvre du Programme 2030 ;

b) Partager les connaissances et l'expérience sur les meilleures pratiques et les innovations dans le développement des systèmes d'enregistrement des données d'état civil et

des statistiques vitales, y compris l'expérience relative à l'impact que la pandémie de COVID-19 a eu sur ces systèmes et les principaux enseignements tirés sur la façon de renforcer leur résilience ;

c) Recommander des directives politiques sur les mesures et stratégies prioritaires pour accélérer l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, en tenant compte de la nouvelle stratégie et du nouveau plan régional.

V. Organismes

22. La sixième session de la Conférence est organisée par la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, avec le soutien des partenaires de développement suivants du Groupe de base régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil : Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis d'Amérique, Partenariat mondial pour les données du développement durable, Organisation internationale pour les migrations, Organisation internationale de la Francophonie, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé et Vital Strategies.

VI. Participation

23. La session réunira des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, des ministres chargés de la santé, des directeurs des bureaux d'enregistrement des faits d'état civil, des directeurs des bureaux nationaux de statistique, des experts en enregistrement des faits d'état civil et en statistiques de l'état civil des États membres d'Afrique, des partenaires de développement (institutions spécialisées du système des Nations Unies et organisations intergouvernementales et non gouvernementales), des universitaires, des praticiens, d'éminents leaders d'opinion et des responsables politiques, des représentants des organisations de la société civile et du secteur privé, et d'autres parties prenantes.

24. Conformément aux protocoles COVID-19, la participation sera limitée à un maximum de trois experts par pays. Cela permet à chaque pays d'être représenté par le directeur de l'état civil, le directeur de l'office national des statistiques et le directeur compétent du ministère de la santé ou de l'autorité nationale d'identification. Tous les ministres africains responsables de l'état civil et de la santé devraient participer au segment ministériel, qui se tiendra les 27 et 28 octobre 2022.

VII. Format et programme de travail

25. La session se déroulera en deux segments distincts : le segment des experts et le segment des ministres. Les discussions au cours de la session se dérouleront sous la forme de séances plénières, de tables rondes et de séances parallèles en petits groupes. Le segment des experts se déroulera la première et la deuxième journées et la matinée de la troisième journée. Une réunion d'information par des experts nationaux à l'intention des ministres aura lieu l'après-midi de la troisième journée. Le segment ministériel se déroulera la quatrième et la cinquième journées et ne comportera que des séances plénières.

VIII. Langues de travail

26. Les langues de travail de la session seront l'anglais, l'arabe, le français et le portugais. Des services d'interprétation seront disponibles. Les documents de la réunion seront disponibles dans les quatre langues.

IX. Contacts

27. Pour toute demande de renseignements, veuillez vous adresser à :

William Muhwava, Chef de la Section des statistiques démographiques et sociales,
Centre africain pour la statistique ; Courriel : muhawava@un.org.
